



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perchloroéthylène

Question écrite n° 66083

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dangers liés à l'utilisation du perchloréthylène. En effet, ce produit hautement toxique pour les reins et le système nerveux est classé cancérogène « probable » par les autorités sanitaires. Les États-unis ont d'ailleurs décidé de le retirer du marché d'ici 2020 et l'Union européenne le qualifie de « nuisible à la santé » et « dangereux pour l'environnement ». Cette substance est pourtant encore utilisée couramment dans le secteur du nettoyage à sec, profession qui emploie 20 000 personnes dans notre pays. En 2008, une campagne de contrôles sanitaires a fait apparaître des risques importants dans l'utilisation des solvants, dont le perchloréthylène, du fait notamment de circuits de ventilation inadaptés dans les 300 établissements visités. De plus, les 5 000 pressings qui exercent dans notre pays rejettent chaque année 8 200 tonnes de perchloréthylène dans l'atmosphère, exposant 15 000 personnes à des risques potentiels non négligeables. Il existe aujourd'hui plusieurs alternatives à l'utilisation de ce solvant, comme le nettoyage à l'eau ou au CO² liquide, d'une grande efficacité et très satisfaisants sur le plan écologique. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour favoriser le remplacement de ce produit.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66083

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11643

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)